

# Exposé n°2: Éthique et réseaux sociaux ?

**PROBLÉMATIQUE** Si le harcèlement est une violence existant depuis longtemps, le cyberharcèlement est en pleine expansion du fait de l'importance qu'ont pris dans nos vies les smartphones et les réseaux sociaux. Qu'est-ce que la cyberviolence ? Comment s'en protéger ? Comment lutter contre ? Quelles sont les lois et les réponses de la justice ?



## Question 1 Définir le cyberharcèlement

- Après avoir lu l'**AIDE 1** et visionné l'**AIDE 2**, faire la liste des cyberviolences reconnues par la chercheuse à l'Université de Lorraine, Bérengère Stassin.
- Après avoir lu le **DOC 1**, indiquer quelles sont les réponses de la justice face au cyberharcèlement.
- Quelles sont les peines d'emprisonnement possibles pour les cyberharceleurs ?
- Quelle est l'amende maximale ? Pour quel harcèlement est-elle prévue ?

Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.

L'infraction est également constituée :

- Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
- Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

Les faits mentionnés aux premier à quatrième alinéas sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende :

- Lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;
- Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur de quinze ans ;
- Lorsqu'ils ont été commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;
- Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ;
- Lorsqu'un mineur était présent et y a assisté.

Les faits mentionnés aux premier à quatrième alinéas sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'ils sont commis dans deux des circonstances mentionnées aux 1° à 5°.

**DOC 1** Article 222-33-2-2 du code pénal

## Question 2 Après avoir visionné les vidéos de l'**AIDE 3**, débattre en classe des cyberviolences

- Résumez chaque vidéo en quelques phrases puis les relier à une des cyberviolences de la **Question 1**.
- Que feriez-vous si vous étiez une victime ? Que feriez-vous si vous êtes témoin de cyberharcèlement ? Un de vos amis commet un acte de cyberviolence, que faites-vous ?

### CAPACITÉS ATTENDUES :

Connaître les différentes formes de cyberviolence (harcèlement, discrimination, sexting ...) et les ressources disponibles pour lutter contre la cyberviolence

## BOÎTE À OUTILS

### AIDE 1



#### Les différentes formes de cyberviolence



La violence en ligne entre pairs peut prendre différentes formes :  
L'**exclusion** : la personne exclue fait l'objet de moqueries.  
Le **flaming** : envoi de messages violents, insultants ou menaçants.  
Le **dénigrement** : atteinte à la réputation d'une personne.  
Le « **slut shaming** » : forme de dénigrement, atteignant spécifiquement les jeunes filles en déconsidérant leurs habitudes vestimentaires voire sexuelles.  
L'**usurpation d'identité** : se faire passer pour quelqu'un et publier des contenus injurieux.

L'**outing** : révélation d'informations sur une personne sans qu'elle ne le sache ou ne le veuille.

Le **happy slapping** : diffusion d'une vidéo violente.

Le **sexting** : envoi de textos, images ou vidéos à caractère sexuel.

Les vidéos peuvent être visualisées à partir du livre numérique (p53)

### AIDE 2



#### Vidéo « Le cyberharcèlement », La collab' de l'info



Dialogue entre une journaliste et un blogueur qui listent différentes formes de cyberharcèlement. Ils abordent les conséquences, parfois dramatiques, toujours traumatisantes du cyberharcèlement. Voici les numéros à appeler pour les victimes et témoins :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

N°VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

(si le harcèlement a lieu sur Internet)

→SITE OUVRAGE

### AIDE 3

#### Des vidéos pour prendre conscience



Clip « Maux d'enfants » de Patrick Bruel et La Fouine pour l'Association e-Enfance.

Vidéo « Partage de photos »

Vidéo « Histoire de Lauren »

Vidéo « Histoire de Dimitri »

Vidéo « Histoire de Manon »

Vidéo « Histoire du papa de Laura »

Vidéo « Lecture de commentaires »

Vidéo « Liker c'est déjà harceler »

→SITE OUVRAGE

### AIDE 4

#### Des outils pour lutter

Vidéo « Projet licornes contre haters »

Numéros d'urgence sur le site Net écoute

Site du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

→SITE OUVRAGE

### BILAN

- Quelles sont les pratiques qui relèvent du cyberharcèlement ?
- Que risque un cyberharceleur ?
- Quels sont les numéros d'urgence à connaître en tant que victime ou témoin ?